

MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRENEES
65170 SAINT-LARY-SOULAN
Tél. : 05.62.40.87.87

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2025

BP/VSH

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de monsieur André Mir.

Présents : André Mir, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Nicolas Herqué, Jean-Henri Mir.

Absents-excuses : Aline Nars et Philippe Aizier

Absent : Jacques Roca

Secrétaire de séance : Marie-Pierre Forgue Superbie

Monsieur le maire en propos liminaires annonce l'arrivée de madame Brigitte Prattedessus, nouvelle directrice générale des services, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2025. Monsieur le maire lui souhaite la bienvenue et l'invite à se présenter aux membres du conseil municipal.

Madame Brigitte Prattedessus remercie monsieur le maire et présente à l'ensemble du conseil municipal son parcours professionnel, ses différentes et précédentes attributions au sein de la fonction publique territoriale et de la fonction publique d'Etat.

Cette présentation achevée, la séance du conseil municipal est ouverte.

➤ Quorum et procurations

Monsieur le maire procède à la vérification du quorum.

Le quorum est atteint.

Trois membres sont absents et deux procurations ont été données (procuration de monsieur Philippe Aizier à monsieur André Mir, procuration de madame Aline Nars à monsieur René Daran) – monsieur Jacques Roca, absent.

➤ Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Pierre Forgue Superbie est désignée secrétaire de séance

➤ Approbation du compte-rendu du 15 mai 2025

Monsieur le maire soumet au vote des membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2025.

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

➤ Compte-rendu des décisions prises par monsieur le maire au titre de la délégation du conseil municipal

Monsieur le maire procède à la lecture des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation qui lui est accordée :

- décision n° 2025-14 : souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- décision n° 2025-15 : création de la régie de recettes de l'hospice du Rioumajou
- décision n° 2025-16 : création de la régie de recettes du point buvette-restauration du col du Portet

Les décisions sont approuvées à l'unanimité.

1. Approbation de la convention entre la communauté de communes Aure/Louron (CCAL) et le service petite enfance

Monsieur Olivier Duprat, responsable du pôle « petite enfance », précise aux membres du conseil municipal que la convention est reconduite dans des termes similaires à la précédente.

Monsieur le maire souligne que le pôle « petite enfance » de Saint-Lary Soulan est souvent cité, au sein de la communauté de communes Aure/Louron, pour la qualité de son accueil et des prestations proposées.

Monsieur Olivier Duprat rappelle que la commune de Saint-Lary Soulan exploite sans impact financier sur le budget communal. Ce service est victime de son succès et n'est plus en capacité d'accueillir de nouveaux enfants, et malgré cette situation, est toutefois toujours sollicité, générant des listes d'attente.

La situation de l'Association Intercommunale Rencontres Enfance-Loisir (A.I.R.E.L.) est également évoquée.

L'A.I.R.E.L. est une association qui intervenait dans les Vallées d'Aure et du Louron. Elle développait plusieurs activités dont l'objectif principal était de créer une dynamique sur le territoire et favoriser les échanges entre parents. L'association bénéficiait d'une reconnaissance en tant qu'espace de vie sociale (EVS). L'A.I.R.E.L. menait aussi des actions de loisirs par la gestion et l'animation des accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) dans l'accueil périscolaire et extra-scolaire (2 à 17 ans) et proposait des temps d'animation dans les salles d'attente des services de protection maternelle infantile (PMI) (Lannemezan et Saint-Lary Soulan).

L'association proposait différentes actions aux familles du territoire Aure et Louron :

- ateliers de communication avec son enfant (psychomotricité, apprentissage de langage de signe « signe 2 mains », « shiatsu do-in ...),
- échanges débat entre parents (exemple de thèmes abordés : « l'autorité », « la communication non violente », ...) ;
- conférences,
- groupes de paroles : entre parents, entre adolescents et parents/adolescents.

Cette association a connu des difficultés d'implantation et est en cours de dissolution. Une partie du personnel de l'association sera embauchée par la communauté de communes d'Aure Louron. Une indemnité de licenciement sera proposée aux personnels non affectés sur de nouveaux postes.

Monsieur le maire soumet au vote des membres du conseil municipal l'adoption de la convention.

La convention est adoptée à l'unanimité.

2. Recrutement du personnel de l'hospice du Rioumajou et du point buvette restauration du col du Portet

Monsieur Jean-Marc Bizern présente les recrutements en personnel nécessaires au bon déroulement de l'activité de l'hospice du Rioumajou et le point buvette restauration.

L'équipe est au complet malgré des difficultés de recrutement.

Le recrutement porte sur 2 sites, l'hospice du Rioumajou et le point « buvette-restauration », et est listé comme suit :

- 1 responsable hospice du Rioumajou et guinguette du col du Portet
- 1 co-responsable hospice du Rioumajou
- 1 co-responsable point « buvette-restauration » du col du Portet
- 2 cuisiniers polyvalents
- 1 second de cuisine polyvalent
- 1 commis de cuisine
- 4 serveurs polyvalents,
- 1 commis plongeur

Concernant le recrutement du personnel, il a été demandé au gestionnaire, monsieur Lionel Trottmann, d'être particulièrement vigilant sur le personnel dont l'activité ne devra pas générer d'heures supplémentaires. Le conseil d'exploitation sera particulièrement vigilant sur ce point.

La personne d'astreinte de nuit percevra une prime mensuelle de 189 €, proratisée sur les nuits effectuées.

Monsieur le maire soumet au vote des membres du conseil municipal le recrutement selon les termes présentés par monsieur Jean-Marc Bizern.

Le recrutement du personnel de l'hospice du Rioumajou est adopté à l'unanimité.

3. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur Jean-Marc Bizern présente le tableau de recrutement des agents contractuels sur les emplois suivants :

- 2 postes au pôle « petite enfance »
- 2 postes au service technique

Le recrutement des agents contractuels est adopté à l'unanimité.

4. Création d'emplois permanents – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Jean-Marc Bizern détaille la création de 2 emplois permanents, rendus nécessaires pour continuité de service et le départ en retraite d'un agent.

La création de ces emplois concerne les pôles « petite enfance » pour 1 poste et « accueil » pour 1 poste.

Dans le cadre du prochain départ à la retraite de madame Véronique Boissonnet, régisseuse communale, le 30 juin prochain, madame Virginie Astier va prendre sa suite.

Madame Patricia Arnaud changera de service d'affectation. Elle quittera le poste « accueil mairie » et sera affectée au pôle « financier ».

Un recrutement sur le poste « accueil » sera ouvert. Les missions d'accueil seront élargies sur des axes complémentaires, notamment la mise à jour du site internet, la communication. Le nouvel agent recruté sera placé sous l'autorité de madame Christine Moreilhon, responsable du pôle administratif.

La création de ces emplois permanents et la mise à jour du tableau des effectifs sont adoptées à l'unanimité.

5. Modification de la délibération n°2025-75 portant création et suppressions d'emplois permanents – Mise à jour du tableau des effectifs

Madame Brigitte Pratedessus détaille les points de modification à apporter sur la délibération n° 2025-75 portant sur la création et la suppression d'emplois permanents ainsi que sur la mise à jour des effectifs :

- Direction générale des services : 1 emploi permanent à temps complet, non fonctionnel, en position administrative au grade d'attaché, relevant de la catégorie A, pour exercer les missions de directeur(trice) générale des services à compter du 1^{er} juin 2025.

La modification de la délibération n° 2025-75 est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de surclassement démographique de la commune de Saint-Lary Soulan

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que par décision ministérielle en date du 4 décembre 1981, la commune de Saint-Lary Soulan a été surclassée dans la catégorie des villes de 2000 à 5000 habitants, et par la suite, dans la tranche démographique de 10 000 à 20 000 habitants par arrêté préfectoral n° 2002-30-4 en date du 30 janvier 2002 pour une durée de 12 ans. Le surclassement devant être renouvelé régulièrement et l'ancien surclassement étant en fin de validité depuis le 30 janvier 2014, il convient de déposer une nouvelle demande.,

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la proposition de dépôt de dossier pour le surclassement démographique de la commune de Saint-Lary Soulan.

7. Délégation de service public pour l'exploitation du complexe thermal et de bien-être - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2024

Le rapport annuel 2024-2025 de l'activité de la société Valvital est distribué aux élus.

Madame Brigitte Pratedessus présente en synthèse le rapport et les chiffres clés sous les spectres et contextes national, régional et départemental et plus précisément sur l'axe local en détaillant les chiffres de l'établissement de Saint-Lary Soulan.

Intervention de Jacques Salat :

A la lecture des tableaux, monsieur Jacques Salat précise que les cures conventionnées représentent encore une grande part de l'activité thermale. L'offre des mini-cures mérite d'être étoffée et les offres annexes à développer pour la patientèle et afin de fidéliser les curistes et générer de nouveaux curistes.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le rapport annuel du délégataire dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation du complexe thermal et de bien-être.

8. Office de tourisme de Saint-Lary Soulan : modification de la composition du comité de direction

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une modification au sein de la composition du comité de direction de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan.

Monsieur Bruno Boubin, affecté au pôle « sport », a souhaité prendre du recul, générant une nouvelle organisation du service.

Monsieur Laurent Fourcade a accepté de prendre ce poste.

Monsieur Pierre Vedère devient son adjoint.

Le conseil municipal approuve et adopte à l'unanimité la modification de la composition du comité de direction de l'office de tourisme

9. Régie « restauration-hébergement » : tarifs 2025

Monsieur Jean-Marc Bizern présente les tarifs et la liste des menus qui seront appliqués dans le cadre de la régie « restauration-hébergement » de l'hospice du Rioumajou.

Le conseil municipal approuve et adopte à l'unanimité les tarifs 2025.

10. Régie « restauration-hébergement » : approbation du budget primitif 2025

Monsieur Jean-Marc Bizern présente le budget primitif de la régie « restauration-hébergement ». Il précise que ce budget est ambitieux au niveau des recettes. L'hébergement n'est pas un levier suffisamment actionné.

Le conseil municipal approuve et adopte à l'unanimité ce budget primitif 2025.

11. Budget principal : décision modificative budgétaire n° 1 - Reprise des résultats de la régie municipale « accueil »

Monsieur Jean-Marc Bizern présente la décision modificative budgétaire n° 1 intégrant la reprise des résultats de la régie municipale « accueil ». Cette opération budgétaire est induite par la dissolution de la régie.

Le conseil municipal approuve et adopte à l'unanimité la décision modificative présentée.

12. Budget principal : affectation du résultat 2024

Monsieur Jean-Marc Bizern détaille l'affectation du résultat 2024 sur le budget principal.

Le conseil municipal approuve et adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2024.

Questions diverses

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des dossiers actuels en cours.

➤ Sécurisation de la route départementale D 929

M. le maire précise qu'à la suite de la chute de blocs sur cette route, le scénario pour la réalisation des travaux n'est pas encore établi : faut-il privilégier l'ouverture ou la fermeture de la route ?

Le conseil départemental des Hautes-Pyrénées (CD 65) ne veut pas intervenir financièrement sur les coûts de sécurisation de cette route, pourtant départementale.

Les services de l'Etat se mobilisent sur ce dossier. Une ligne « risques rapides » pourrait être activée et permettre un financement de cette sécurisation. Il convient de préciser que certains conseils départementaux se sont, en pareil cas, investis sur les travaux de sécurisation de routes départementales soumises à des chutes de pierres et de blocs,

La situation est comparable à celles des gorges de Luz en vallée des Gaves, où des travaux de sécurisation ont été engagés par l'Etat. Le conseil départemental 65 a refusé de prendre en charge les travaux. Le dossier a été porté devant le tribunal administratif qui a acté une décision validant la non-intervention du conseil départemental. Cette décision n'a pas force de jurisprudence et l'Etat n'a pas fait appel de cette décision

Dans l'attente d'une décision et du positionnement clair sur les services qui interviendront sur cette sécurisation, et au regard des enjeux financiers qui en découlent, monsieur le maire a échangé avec le directeur du groupement européen de coopération territoriale (GECT), structure transfrontalière : un financement du coût des travaux à hauteur de 65% pourrait être apporté par le GECT.

➤ Téléphérique

Altiservice a annoncé que le téléphérique sera fermé juillet et août, en raison des désordres constatés par les organismes de contrôle.

3 points de vigilance « sécurité » sont identifiés :

- les fissures
- les ancrages (réponse sous 15 jours)
- la sécurité incendie : il existe des délais d'incertitude sur la tenue du câble au feu (sur la commune de Cadeilhan-Trachère) et sur le délai d'intervention du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 65).

La télécabine prendra le relais cet été et des navettes seront également mises en circulation.

➤ Système d'enroulement des bâches établissement thermal :

Le système d'enroulement des bâches est inopérant. Il faut casser le caisson qui a une arête abrasive et abîme les bâches.

Le problème a été constaté il y a 3 et générerait une dépense 220 000 euros. Une expertise est en cours.

➤ Référé provision de l'ancienne délégation de service public (D.S.S.P.) de l'établissement thermal

Monsieur le maire informe que le dossier opposant l'ancien délégataire et la commune de Saint-Lary Soulan est entre les mains des avocats de la commune. Le mémoire en défense est en cours de finalisation et sera déposé fin juin.

➤ Syndicat intercommunal à vocation unique (S.I.V.U). AURE 2000

Un renouvellement de la convention, précisant les modalités territoriales de l'activité sur la station de ski sur les communes du SIVU Aure, doit être effectué avant décembre 2025. Monsieur le maire a demandé aux communes de faire une proposition de convention.

Madame Maryse Beyrié, maire de Vielle-Aure, souhaite l'établissement d'un avenant à la précédente convention. L'établissement d'un avenant n'est pas envisageable car la convention est désormais caduque.

➤ Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) : projet de réhabilitation

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le maître d'œuvre du projet de réhabilitation du bâtiment C.C.A.S. a repris contact pour obtenir de nouveaux devis laissant augurer le maintien et la réalisation prochaine du projet.

➤ Projet de résidence autonomie Senior :

Ce projet est toujours en cours.

La société Kalilog porte ce projet en partenariat avec Axensia (filiale du groupe Caisse d'Epargne) et l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR).

Ce projet a reçu l'accord du conseil départemental des Hautes-Pyrénées et porterait sur la création de 46 logements et 51 occupants

➤ L'Espace Lumière :

Les travaux de l'espace « Lumière » sont sur le point d'être achevés et le parvis va être aménagé, ce qui va induire la mise aux normes et la réduction du nombre de places de parking.

➤ Bornes électriques :

L'opération est réalisée dans le cadre d'un marché à l'échelle du département. Des précisions sur l'implantation sont étudiées avec le syndicat départemental d'électricité (S.D.E.).

Les bornes à recharge rapide seront situées sur le parking sud et sur le parking Ardoune. Sur le Pla d'Adet, une borne à recharge lente sera positionnée.

➤ Problème de cohabitation des ovins et des chiens au Pla d'Adet

Intervention de Christophe Bourrec

Monsieur Christophe Bourrec évoque le problème des chiens qui effraient les brebis au Pla d'Adet. Il précise que les brebis reviennent toujours sur le secteur « Tourette » et descendent vers le col et potentiellement peuvent se blesser ou étant effrayées abîmer les voitures en stationnement.

Il propose de prendre une décision similaire à celle actée par madame le maire de Vielle Aure : une interdiction de passage par le col et sur la zone pastorale aux véhicules motorisés.

Monsieur le maire propose de prendre un arrêté rendant obligatoire de tenir les chiens en laisse sous peine de sanction. Le garde champêtre passera pour pénaliser en cas de non-respect de cette règle.

Il conviendra de bien préciser et de communiquer efficacement sur le montant de l'amende.

De son côté, la société Altiservice a proposé de fournir des laisse aux propriétaires de chiens.

➤ Projet réhabilitation des tennis

La réfection des cours de tennis et du parking a été réalisée.

Le projet de création d'un « padel » a été repoussé car une visite sur le site d'Ibos sera organisée afin de jauger les éventuelles nuisances sonores de cette installation.

Un appel à projets sera lancé prévoyant le financement par l'opérateur et la gestion de la structure. Le club de tennis sera associé à la réflexion en avant-projet afin de faire part de ses préconisations.

➤ Salle de sports des thermes

Actuellement, l'utilisation de la salle de sports, également ouverte aux curistes, est un peu anarchique. Actuellement, il n'existe aucun planning d'utilisation. Il conviendra de l'organiser avec des horaires adaptés dont des créneaux entre 12 h 00 et 14 h 00.

Les bancs de musculation sont fortement utilisés et afin d'optimiser cette pratique sportive très sollicitée, il conviendrait de repositionner l'ensemble des équipements de musculation sur une zone unique. Cette nouvelle disposition impliquerait de supprimer le sauna et le hammam actuellement sur cette zone et de conserver le jacuzzi.

Par contre, monsieur le maire souhaite que cette offre soit proposée à la population permanente de Saint-Lary Soulan.

➤ Pôle d'équilibre territorial et rural (P.E.T.R.) – mobilité – projet à 10 K€

Monsieur le maire informe que le sujet est dans l'air du temps. Il conviendra d'y réfléchir et notamment pour la mise en place d'une zone de covoiturage.

➤ Trail des pompiers

Cette manifestation a été une réussite totale au niveau de l'organisation : 850 inscrits, 700 participants.

➤ Diagonale des fous : grand raid à la Réunion

Monsieur le maire rappelle qu'il était envisagé de subventionner 4 personnes pour couvrir les frais de déplacement (ex : billet avion, frais déplacement ...) à hauteur de 2000 € si ces personnes sont autorisées à participer.

➤ Transhumance à Soulan

La transhumance de Soulan a été une réussite.

Quelques ajustements seront à prévoir pour la prochaine édition : ouverture et visite de l'église, édition d'un livret de chants afin qu'un plus grand nombre puisse participer aux chants qui ont animé la journée....

➤ Défi du Portet :

Cette compétition sportive de course à pied en montagne sera composée de semi-marathon, marathon et course semi-nocturne, sur 10 kms en descente.

➤ Pistes vélo tout terrain (V.T.T.)

Les pistes V.T.T. ont été réalisées et le rendu est formidable.

Monsieur le maire évoque l'étude en cours pour faire de la vallée d'Aure une destination V.T.T., avec une vision globale de développement d'un « pôle V.T.T. » et pourquoi pas une association Aure Sobrarbe – Saint-Lary – Aragnouet – « zona zéro ».

➤ Visite « 3^{ème} fleur »

Une pré-visite pour l'obtention du label « 3^{ème} fleur » se déroulera fin juin.

➤ Mur du stade :

Le mur du stade a été complété au niveau de l'affichage des blasons et histoires des villages.

➤ Portraits « grandeurs »

Un devis a été fait pour rééditer ces portraits. Les quelques figures locales concernées sur Soulan ne semblent pas forcément intéressées par cette idée.

➤ Maire de Sailhan : ancienne proposition de création de commune nouvelle

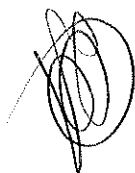
Intervention de monsieur Nicolas Herqué et monsieur André Mir

Une proposition de commune nouvelle (il y a environ 6 ans) avait généré 2 ou 3 réunions, avait été soumise mais n'avait pas abouti, générant une perte potentielle de dotation globale de fonctionnement de 300 K€.

L'ensemble des questions soumises à l'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre Forgue Superbie



Le maire,



André Mir